Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 872

Artikel: Encore trois semaines d'été...
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019747

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public 872

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 6 août 87
Hebdomadaire romand Vingt-quatrième année

"Je ne veux pas voir une fête qui dépare!"

Charlie-Hebdo publiait chaque semaine "les couvertures auxquelles vous avez échappé cette semaine". La Suisse a échappé cette année à deux commémorations du 1er Août qui ont paru de trop mauvais goût à certains.

Le conseiller d'Etat Benjamin Hofstetter, directeur de la police du canton de Berne, a été "désinvité" par les autorités de Moutier. Ce n'est pas tant qu'il s'apprêtait à tenir des propos incendiaires, mais des organisations de motards étaient résolues à lui "faire sa fête"; elles manifestaient ainsi contre un projet de loi interdisant les compétitions motorisées qui fait suite à un postulat (d'un député UDC) adopté par le Grand Conseil bernois.

A Altdorf, les autorités ont révoqué l'accord qu'elles avaient donné en vue d'accueillir la "marche étoilée" organisée par l'Office central suisse d'aide aux réfugiés. Une célébration de la fête nationale qui mêlait trop ostensiblement Suisses et étrangers et qui avait suscité des menaces.

Deux faits parmi d'autres qui témoignent de la permanence de l'intolérance dans une société qu'on croit libérale parce qu'on y loue l'Etat de droit. Les dates symboliques sont peut-être particulièrement sensibles: que l'on se souvienne du scandale qu'avait provoqué l'interview d'une jeune fille très traditionnellement non conformiste à la télévision romande, le jour de l'an. Les peurs secrètes ont le sommeil léger: un cortège de lesbiennes, à Genève, a essuyé des invectives et suscité l'indignation à l'égard de son autorisation; la joie exhubérante des Italiens dans la nuit de la victoire au Mundial 1982 a déversé un torrent xénophobe dans le courrier des lecteurs.

On connaissait déjà le refus par l'autorité étatique d'une réunion ou d'une manifestation organisée par des particuliers, ou la contre-manifestation plus ou moins destinée à interdire de parole l'adversaire. Nouveau et intéressant: c'est l'Etat lui-même qui est bailloné. Les autorités d'Uri croyaient bien faire en sortant des sentiers battus, elles y sont ramenées sans ménagement. Menacée d'être prise en otage par les ayatollahs du moteur, Moutier renonce et Hofstetter, qui n'est pas pour rien une incarnation du "doux" en politique, ne cherche pas l'affrontement; solution inverse de ce conflit qui avait déjà le Jura pour théâtre: en septembre 1965, lorsque le Rassemblement jurassien prétendit tenir une réunion à l'occasion de la venue de deux conseillers d'Etat bernois à Porrentruy pour inaugurer une école, la manifestation fut interdite.

C'est peu dire que les Suisses n'apprécient guère la controverse. L'affrontement fait peur. Et pourtant ce pays connaît un foisonnement de démarches alternatives, au travers d'institutions telles que la pétition ou l'initiative ou par l'organisation de groupements divers. Pour peu que l'on s'y prenne bien, des réalisations originales à l'échelle du quartier ou de la commune sont possibles. Mais gare à ne pas déranger!

L'intolérance à l'égard de ce qui est différent est le signe d'une certaine fragilité individuelle et collective. Tout l'effort de la civilisation vise à la surmonter et c'est un combat jamais définitivement gagné; il n'est pas rassurant qu'il n'ait pas même été tenté à Moutier et à Altdorf.

FB

Encore trois semaines d'été ...

... Pour Domaine Public, dont le prochain numéro paraîtra le **27 août** et marquera la reprise du rythme hebdomadaire.

Bonnes vacances à tous.